

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 février, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Jean-François JAFFUEL, Pascal MATHIEU, GIRAUD Clément,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jessica GIRAUD (procuration à S. NOUGUIER), Marie-Hélène CROZAT (procuration à P. DESSUS), Elodie MICHALET (procuration à P. MATHIEU), Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à M.H CROZAT), FAURE Sylvère (procuration à C. CHOTAN)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Romain FOULHOUX, Frédéric GUTEKUNST

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Clément GIRAUD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 15/03/2022

Le compte rendu du 15 mars est approuvé à l'unanimité.

2 – FINANCES

- BUDGET PRIMITIF 2022 :
- Chantal POLLIEN commente le budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :
-

-	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMNT	CUMUL
- RECETTES	1 008 502.78	651 639.21	1 660 142.00
- DEPENSES	1 008 502.78	651 639.21	1 660 142.00

Les taux communaux restent inchangés à savoir
Taxe foncière 35.22 %
Taxe foncière sur propriété non bâtie 63.51%

Le conseil municipal valide le budget prévisionnel 2022 par 13 voix POUR.

3- URBANISME :

Le cabinet BEAUR a été sollicité pour un devis pour la modification du PLU notamment sur la suppression de la zone agricole à cabaret neuf, suppression de réserves foncières et modification de l'aop n°1 impasse des Granges. Coût du devis 4 950 € HT. Accord à l'unanimité

Le cabinet d'étude Facteur 4 a rendu son étude concernant l'installation d'un système de chauffage sur le bâtiment des écoles/cantine/salle des fêtes. Celui-ci a été transmis au SDED pour la demande de subvention.

4- ENVIRONNEMENT :

Les élèves de l'école de Mondy ont rendu leur dossier sur le plan de gestion autour de la passerelle du lavoir. Le conseil municipal décide de retenir le projet ruche (en lien avec Emilie ROBIN qui pourrait intervenir 1 ou 2 fois par an). La mise en place du panneau pédagogique et le défrichage devraient intervenir rapidement.

5- COMMUNICATION :

Marie-Hélène CROZAT présente au conseil les 2 esquisses proposées par l'école KOHL de Lyon.

Le conseil municipal décide sur le logo présentant l'ondulation de la rivière et demande son enregistrement sur le site de l'INPI (institut national de propriété industrielle).

Marie-Hélène CROZAT informera les propriétaires du château de la reprise de l'image du bâtiment sur ce logo.

6- CCAS :

Jean-François JAFFUEL présente la demande de AXA assurances concernant une proposition de complémentaire santé groupée auprès des seniors.

Après vérification sur le site de AXA aucun avantage n'est apporté à la démarche groupée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite

7- FORET :

Le bilan financier relatif aux travaux 2021 est présenté.

Une coupe de bois devrait générer sur 2022 la somme de 35 000 € pour 11 000 € de dépenses.

Le sentier pédagogique devrait se terminer en juin, l'inauguration sera prévue en septembre.

8- SIEH :

Approbation des comptes de résultat du SIEH.

Concernant le projet de défense incendie, le cabinet d'étude NALDEO, devra effectuer un état des lieux des bornes à incendie.

9- QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place d'un marché de printemps le samedi 14 mai de 9 à 13 h dans le parc de la salle Charles ROBERT, en lien avec les associations communales souhaitant participer. Une vingtaine d'exposants seront présents.
- Bilan de l'école publique pour la sortie scolaire concernant la demande de subvention arrêtée à la somme de 650 €.
- Présentation du nouveau projet d'aménagement sur le giratoire (20 logements au lieu de 17)
- La journée de nettoyage de printemps a permis de récolter 34 kg de déchets, 22 bénévoles étaient présents. Revoir les horaires afin d'avoir plus de participants.
- Réception d'une plainte pour nuisances sonores (abolements répétitifs). Un courrier sera transmis au propriétaire en cause.
- Réception de 2 courriers concernant le déneigement. Un courrier sera transmis aux pétitionnaires.
- Schéma directeur cyclable : la commune de Charmes sur l'Herbasse se trouve sur le trajet prioritaire donc pas de frais à la charge de la commune.
- Visite de l'atelier LVMH le 25 mars par les conseillers municipaux (Charmes/Margès) pour une ouverture à la production au 1^{er} septembre.
- Cérémonie du 8 mai à 11 h, puis 11h30 remise de la médaille d'honneur communale à Fernand PELLAT suivi du traditionnel verre de l'amitié.
- Proposition d'une zone d'atterrissage hélicoptère en lien avec le SAMU en cours d'étude sur le stade de foot.

- Présentation du projet E ophtalmo (consultation médicale ophtalmologique) sur les communes par des professionnels. Une lettre d'engagement est rédigée acceptant ce projet.
- Acceptation du conseil municipal sur la charte climat engagée par Arche agglo.
- Rappel de l'organisation du deuxième tour des élections présidentielles qui aura lieu le dimanche 24/04.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 mai 2022 à 20H00

La séance est levée à 23h15.

